



**HAL**  
open science

## Enceintes : coupables et séquestrées ; les “ Madeleine ” d’Irlande

Renée Tossier

► **To cite this version:**

Renée Tossier. Enceintes : coupables et séquestrées ; les “ Madeleine ” d’Irlande. *Alizés : Revue angliciste de La Réunion*, 2017, Expériences et représentations de la maternité : comprendre pour prévenir les violences intrafamiliales, 41, pp.85-96. hal-02339412

**HAL Id: hal-02339412**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02339412>**

Submitted on 30 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Enceintes : coupables et séquestrées ; les « Madeleine » d'Irlande**

Les sévices endurés par les enfants placés dans les institutions catholiques essentiellement, sont régulièrement rapportés par voie de presse depuis une bonne quinzaine d'années. Les témoignages d'enfants devenus adultes, concernant les viols et attouchements dont ils ont pu être les victimes, émeuvent l'opinion publique qui, de façon unanime, condamne la responsabilité des institutions religieuses dans leur calvaire. Cependant, les destins des mères de ces petits garçons et petites filles placés sous tutelle de l'Eglise ne sont pas évoqués, notamment en Irlande où pourtant, les grossesses hors mariages constituaient jusqu'à récemment encore, une faute grave, un véritable délit. Il y a visiblement là un sujet dérangeant qui nous interpelle et doit être approfondi. Lorsque le monde a très récemment découvert avec épouvante l'existence d'une fosse commune dans l'une des institutions religieuses de la ville de Tuam (comté de Galway), le même silence a été observé. Les cadavres de 796 enfants ont été exhumés à proximité d'une fosse sceptique, sans que les autorités religieuses soient capables d'expliquer leur origine, ni de produire les identités de ces dépouilles sans noms<sup>1</sup>.

Cette affaire met au grand jour un immense scandale dont l'Irlande peine à reconnaître l'horreur, malgré les témoignages trop peu nombreux mais accablants, qui sont portés à l'opinion publique depuis les années 1990. Le silence entourant l'enfermement des femmes enceintes ou simplement trop belles dans les établissements gérés par des religieuses, notamment des « *Magdalen Laundries* » (des laveries) témoigne du malaise profond qu'il suscite dans un pays où la toute-puissante Eglise catholique a fait régner une loi terrifiante de cruauté. Outre la question des responsabilités que cette affaire soulève – le dernier établissement de ce type a fermé en 1996 seulement – elle nous interroge sur les destins de ces mères qui risquent de sombrer dans l'oubli. Il ne sera vraisemblablement jamais possible de produire une histoire au sens de *History* de

---

<sup>1</sup> *Mass Baby Grave in Tuam, Galway: Sisters of Bon Secours have 'no burial home records'*, *Belfast Telegraph*, Monday 20 October 2014.

ces femmes d'Irlande, cachées de la société par la réclusion, comme on se débarrassait des voleuses en les envoyant au bagne au XIX<sup>e</sup> siècle. Les maltraitements dont nombre de femmes ont été les victimes, l'abandon de leur famille, la condamnation de toute une société, ont marqué leur vie du sceau de la honte, empêchant toute catharsis. Il est seulement possible de récolter quelques histoires au sens de *stories* pour faire émerger un pan honteux de l'histoire de l'Irlande.

L'incendie vraisemblablement volontaire de l'un de ces établissements à Cork en 2012, témoigne sans doute d'une volonté d'effacer un passé toujours douloureux mais peut-être également, d'un souci de nous alerter sur ce qui a pu s'y dérouler. Consciente des limites inhérentes à ce sujet, j'ai voulu privilégier un lieu, Cork, où une des laveries les plus importantes d'Irlande a existé, et où j'ai pu effectuer quelques recherches. Afin d'illustrer mon propos, j'ai choisi de consacrer une partie de ma réflexion au film de Peter Mullan, *The Magdalene Sisters*, réalisé en 2002 à partir de témoignages d'anciennes pensionnaires. Ce long métrage datant de plus de dix ans est tout à fait remarquable de précision et la véracité des faits qu'il relate peut difficilement être mise en cause. Il a en outre suscité des réactions non seulement au sein du Vatican mais aussi au sommet de l'Etat irlandais qui a empêché d'éventuelles recherches suscitées par ce film, comme nous le verrons. J'illustrerai ensuite mon propos du témoignage d'une infirmière ayant travaillé dans l'un des établissements de Cork notamment, avant de revenir sur le mystérieux incendie qui fut fatal à la structure de ce bâtiment devant être reconverti en appartements de luxe, et dans lequel j'ai pu m'introduire avant sa destruction.

Pendant l'ère Victorienne, les voleuses d'Angleterre et d'Irlande étaient condamnées au minimum à sept années de bagne, afin de peupler la nouvelle colonie, l'Australie. L'historienne Frances Finnegan a particulièrement étudié l'enfermement des femmes au XIX<sup>e</sup> siècle, en Irlande essentiellement<sup>1</sup>. Il constituait une des réponses données à la peur de la prostitution, peur à la fois liée à la crainte de l'immoralité et des maladies contagieuses. Deux types de réponses étaient consacrés à ce qui était sensé remédier à cette situation : des établissements carcéraux destinés à les recueillir (*The Rescue or Penitentiary Movement*) et une législation introduite dans les années 1860s (*The Contagious Diseases Legislation*) visant à améliorer l'hygiène des prostituées, afin de pallier

---

<sup>1</sup> Frances Finnegan, *Do Penance or Perish*, Oxford : Oxford University Press, 2001.

aux maladies sexuellement transmissibles. Cette entreprise qui partait d'une volonté réelle de trouver une solution efficace à un véritable problème, ne fut pas prolongée au-delà de deux décennies<sup>1</sup>. L'enfermement des femmes, par contre, ne fut pas limité aux filles dites de joie. L'institutionnalisation des femmes d'Irlande fut généralisée dans tout le pays et devint courante au siècle suivant alors qu'en Angleterre, la majorité de ces établissements fermèrent leurs portes à la même période ou bien modifièrent leurs missions, comme l'a étudié l'historien américain James M. Smith<sup>2</sup>. En effet, les lieux d'accueil protestants semblent avoir été plus fidèles à la volonté de réinsertion des filles considérées comme perdues. Ainsi, alors même que les établissements de ce type étaient à l'origine des institutions philanthropiques qui visaient à réhabiliter les femmes en danger, ils sont devenus de véritables prisons destinées à humilier et à punir. En Irlande, les femmes non déviantes et issues de toutes les couches de la société pouvaient être enfermées, essentiellement pour avoir eu le malheur d'être enceintes hors mariage. C'est ainsi qu'après la partition de l'Irlande en 1921, les *Magdalen Laundries* devinrent des institutions carcérales dans ce qui fut appelé l'*Irish Free state* et à partir de 1922, la population féminine y changea considérablement. Toutes les femmes pressenties comme étant en danger ou les femmes ayant accouché y seraient enfermées contre leur gré, afin de soi-disant expier leurs fautes par le travail et la prière. Telle Marie Madeleine, ces femmes sauveraient ainsi leur âme, elles seraient surtout cachées à vie et réduites à l'esclavage. Nous le voyons, cette question met véritablement en cause le fonctionnement d'un pays éminemment patriarcal, les relations entre son Etat et son Eglise, la collusion entre les institutions et les familles au détriment des libertés individuelles, en particulier des femmes, dont la grossesse est le signe le plus visible de la sexualité et donc, de l'immoralité.

Peter Mullan a réalisé sur ce sujet un long métrage puissant, poignant et dérangeant sur ces institutions, *The Magdalene Sisters*. Il a basé ce film sur un documentaire intitulé *Sex in a cold Climate* diffusé en 1998, qui est tout simplement bouleversant. Quatre femmes âgées témoignent de l'horreur qu'elles y ont vécu<sup>3</sup>. Comme les recherches le corroborent,

---

<sup>1</sup> *Op. cit.*, p. 1.

<sup>2</sup> James M. Smith, *Ireland's Magdalen Laundries and the Nation's Architecture of Containment*, Manchester : Manchester University Press, 2007.

<sup>3</sup> Il est à noter que le premier établissement de ce type est né en Angleterre à Londres en 1758, Il a ensuite été reproduit en Irlande pour les femmes considérées comme

les femmes enfermées dans ces laveries et qu'il met en scène étaient rarement des prostituées, mais plutôt des mères célibataires, victimes de viols, souvent incestueux, des femmes séduites, puis abandonnées. De fait, aucune d'entre elles n'est à proprement parler déviante. Le réalisateur anglais, qui a donc basé son œuvre sur des témoignages d'anciennes « Madeleine », dévoile un monde carcéral, géré par l'Église catholique seule où la cruauté mentale et physique s'exercent en toute impunité dans un espace clos, totalement coupé du monde extérieur, sans aucun contrôle de l'État. La violence caractérise les relations entre les femmes, mais aussi, les comportements adoptés envers les femmes, au sein de la société elle-même, y compris quand elle ne se verbalise pas. *The Magdalene Sisters*, à travers quatre histoires de femmes, dresse un panorama édifiant sur le crime que peut représenter la maternité, ainsi que le statut de la femme, n'étant pas libre de disposer de son corps. C'est ainsi que le tout début du film offre un intérêt tout particulier, car il s'ouvre sur une scène de mariage, sacrement qui représente le ciment de la société irlandaise, pays profondément catholique. La caméra va d'ailleurs s'attarder un instant sur les mains serrées des deux jeunes mariés. Le rôle le plus important est donné à un homme d'église – le seul dont on va être en mesure d'entendre la voix – qui, au son d'un tambour qu'il caresse et frappe de ses mains, chante une ballade intitulée « *The Well Below the Valley* », relatant la vie d'une femme victime d'incestes et coupable de six infanticides. Il s'agit là d'un détail troublant qui prouve combien la société a intériorisé le caractère inévitable des abus sexuels et à quel point également, elle peut être complice<sup>1</sup>.

Tous les convives rassemblés écoutent en silence le prêtre dont le visage s'empourpre puis se perle de gouttes de transpiration, à mesure que le rythme s'accélère. Quelques sourires amusés sont perceptibles face à l'homme qui tient son instrument comme on tiendrait une femme et qui, les yeux fermés, semble en pleine extase. A la fin de la chanson, l'orchestre prend le relais et les invités se mettent à danser. Peut-être émoustillé par la scène à laquelle il vient d'assister, Kevin entraîne sa cousine dans une pièce isolée et viole Margareth sans le moindre mot, ou tentative de séduction, démontrant ainsi que sa conception de la femme est qu'elle est une chose, un objet de plaisir. Ensuite, il rejoint l'assemblée, manifestement peu soucieux des conséquences de l'éventuelle

---

des « pénitentes » soit protestantes, soit catholiques à partir de 1809 à Cork puis se sont étendues au reste de l'Irlande : Finnegan, *op cit.*

<sup>1</sup> James M. Smith, *op. cit.*, p. 142.

dénonciation de son crime. Les minutes qui suivent sont terrifiantes de cruauté pour Margareth qui, sans la moindre parole, sans le moindre questionnement, va passer du statut de victime, à celui de coupable. La série de champs/contre-champs rapides qui s'ensuit contribue à accentuer l'effet dramatique de la scène. On le devine, d'après les gros plans opérés sur les regards, la jeune fille confie à une parente le récit de ce qui vient de se passer et que l'on n'entend pas. La musique enjouée couvre toute parole de ce qui ne peut être entendu, et nuit à la cohésion de la cellule familiale, comme le spectateur le comprend rapidement. La nouvelle, chuchotée à quelques oreilles, dont celles du prêtre, se répand rapidement. Les visages se font graves, mais aucun réconfort n'est apporté à la jeune fille. Pire, les hommes de l'assemblée s'isolent avec Kevin à qui on a simplement mis une main sur l'épaule pour le faire sortir de la pièce. Il n'y aura aucune interruption de la fête. La répudiation de Margareth semble inévitable. Les yeux de la jeune femme ne rencontrent que le regard furieux, implacable du père, qui, après avoir désigné sa fille, semble avoir réglé la question avec le prêtre, ainsi qu'on peut le voir le voir par l'entrebâillement de la porte. L'annonce du viol est impossible, à l'image d'un petit garçon qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre. La dichotomie hommes/femmes opérée par la technique filmique du réalisateur est remarquable : ils ne sont en effet jamais filmés dans le même champ. Le spectateur aura également pu observer que la mère de Margareth n'est pas consultée et assiste à la scène de loin. Le lendemain, la jeune fille est tirée de son lit aux premières heures du jour et priée de monter dans une voiture, sans le moindre mot d'explication. Seule la voix du petit frère se fait entendre. Il demandera plusieurs fois où part sa sœur, question qui restera sans réponse. La figure maternelle en retrait, dans la maison, est ensuite symboliquement représentée par un plan flou, où le jeu des reflets en dit long sur la place de la femme irlandaise dans la société et dans la famille.

A l'instar de Margareth, le sort de Bernadette, deuxième jeune fille, est réglé à son insu et sans aucune discussion. En effet, l'orphelinat, institution religieuse, est le lieu où se noue le destin de l'orpheline, dont le seul crime est de plaire aux garçons, symboliquement en hauteur dès la première scène. On la voit dans la cour, accompagnée de quelques autres pensionnaires, acceptant de leur adresser quelques sourires et quelques mots. Reconnue pour sa beauté par les autres orphelines – deux petites filles se battent au tout début de la séquence, pour lui brosser les cheveux – elle est aussi observée de loin par la directrice de l'établis-

sement, à côté d'une personne que l'on devine de l'autorité religieuse. Pas de paroles inutiles : un plan en plongée fait pour ainsi dire disparaître Bernadette pour privilégier le dos des adultes qui au premier plan, surplombent la cour de récréation. Ils échangent un regard que l'on devine complexe, tout du moins entendu. S'ensuit un *cut* opéré par la caméra qui montre un plan sur une brosse à cheveux, symbole de féminité, qui met en danger l'institution, la jeune femme et même les hommes, pour qui Bernadette représente une tentatrice devant être cachée du monde extérieur.

Le silence de la scène est brisé par la douce voix de Rose, s'adressant désespérément à sa mère, qui ne lui répond pas. Dans le même temps, la caméra s'attarde sur un superbe nourrisson. La maman attendrie essaie d'attirer l'attention de sa mère sur l'enfant qu'elle vient de mettre au monde et qu'elle trouve beau. Coupable de péché, selon ses propres termes, Rose essaie d'en appeler à l'instinct maternel de sa mère qui reste imperturbable. L'apparence stricte de cette dernière tranche avec la douceur et les supplications de Rose. Là encore, on devine la gravité de la faute que trahit cette dureté de la mère et son attitude presque hygiéniste pour éviter tout contact avec cette fille impure, comme si cette dernière pouvait la contaminer. Comme dans le premier tableau, le père, synecdoque de la société, entre alors en scène. D'un regard, et de toute sa hauteur, il prie Rose de le rejoindre. On retrouve la même dichotomie opérée cette fois par l'encadrement de la porte qui trahit, matérialise, la séparation du père, l'homme, avec sa fille. Comme dans la scène précédente, on ne l'entendra pas car c'est le prêtre qui, avec une froideur glaçante, va démontrer à Rose en la culpabilisant, qu'elle doit abandonner son enfant. Les cris et les larmes de Rose ne changeront rien et ce sera le père de Rose qui empêchera la jeune fille de se précipiter sur l'infirmière et le prêtre qui emporteront le bébé. Le couloir, filmé en perspective, permet une fois encore de mettre en relief le vide créé entre Rose et son enfant.

C'est à ce moment seulement que le générique apparaît, inspiré de l'un des monuments récents en mémoire à ces femmes anonymes, sans ajout du nom familial. Pourtant, il est trompeur. Nous savons notamment par le témoignage de Mary Norris<sup>1</sup> qui a inspiré Peter Mullan, que les prénoms des jeunes filles pouvaient être changés, quand les leurs ne convenaient pas. Elle indique qu'en raison de la connotation religieuse du

---

<sup>1</sup> Mary Norris, *A Very Irish sort of Hell*, theage.com, 2003 : <http://www.theage.com.au/articles/2003/04/04/1048962932185.html>

sien, trop pur pour elle, un autre lui fut imposé. Par ailleurs, elle précise que les faits relatés dans le film sont en réalité bien en deçà de ce qui a existé dans ces établissements. La souffrance psychologique constitua, selon elle, la plus éprouvante de celles qu'elle a subies l'un de ces établissements. Les femmes pouvaient y être enfermées après la naissance de leur enfant hors mariage. Les histoires mises en scènes par le réalisateur anglais constituent non seulement des *stories* ne relevant pas de la fiction, mais elles s'avèrent révélatrices d'une réalité répandue et donc, relevant du fait historique. En effet, de nombreux cas similaires ont été observés. Un constat implacable peut être établi concernant la maternité : les femmes n'étaient pas libres de garder leur nourrisson et en outre, leur grossesse se déroulait dans des établissements similaires aux « *Magdalene Laundries* ».

June Goulding a témoigné de neuf mois passé en tant que sage-femme dans l'une de ces institutions gérées par des religieuses à Cork en 1951<sup>1</sup>. Son récit est accablant. Femmes enceintes traitées « comme des animaux », forcées d'accomplir de lourdes tâches physiques jusqu'au terme de leur grossesse, accouchements sans aucune anesthésie et rendus plus douloureux encore par l'interdiction de s'allonger, la jeune femme décrit un enfer non médicalement assisté menant au décès de certaines femmes, faute de l'intervention d'obstétriciens. Voyant combien la religieuse chargée des accouchements faisait sciemment souffrir les futures mères, June Goulding mit au point un stratagème pour être certaine de se charger elle-même des accouchements, lorsqu'elle s'absentait : une lumière allumée à une fenêtre par une complice en guise de signal, pour lui faire savoir qu'elle devait se hâter en salle de travail à son retour. Pire encore et pour rejoindre le témoignage de Mary Norris, elle décrit avec précision le supplice des femmes obligées d'abandonner leur enfants. Là encore, Cork nous permet d'illustrer un fait éminemment perturbant de ce scandale dont nous n'avons pas fini de mesurer l'ampleur : les femmes qui pouvaient se le permettre avaient la possibilité de quitter l'établissement dix jours après leur accouchement, moyennant la somme de cent Livres, pour faire adopter leur enfant. Cette pratique est illustrée par le personnage de Rose dans le film de Peter Mullan. Elles n'avaient tout simplement pas le droit de garder leur bébé, de la même façon qu'il leur était interdit de révéler leur identité. Sans ces moyens financiers, les femmes devaient rester dans l'institution religieuse pendant trois années

---

<sup>1</sup> June Goulding, *The Light in the Shadow*, Dublin : Poolbeg Press, (1998), 2004.

et avaient l'obligation de travailler pour faire élever leur enfant dont elles pouvaient à peine s'occuper. Puis elles les voyaient adoptés, le plus souvent par de riches familles américaines, sans qu'il leur soit possible d'empêcher ces placements. June Gouldring décrit très bien la souffrance de ces femmes qui subissaient alors une « amputation sans anesthésie » très bien illustrée par le film *Philomena*<sup>1</sup> relatant l'histoire vraie de Philomena Lee. Nous imaginons aisément les profits de ce trafic humain ainsi que ceux du travail de lavage non rémunéré.

Kathie O Beirne a quant à elle relaté son enfer dans un ouvrage dont la lecture est tout simplement traumatisante<sup>2</sup>. Placée à l'âge de huit ans par son père, elle subit nombre de sévices, le viol d'un prêtre et de véritables tortures. Détail encore plus insupportable, elle relate comment les jeunes femmes enfermées pouvaient être livrées à des hommes dans les jardins des « couvents », et que leurs enfants, nés de ces relations, étaient également placés. C'est ainsi qu'elle mit au monde une petite fille à l'âge de treize ans, alors qu'elle n'avait pas quitté l'établissement catholique depuis l'enfance.

L'établissement de Cork *The Good Shepherd Order* (il y en avait plusieurs dans cette ville) devint, selon les archives religieuses, un modèle de perfection quant aux profits qu'il fut capable de réaliser. Il permit de récolter d'importantes sommes d'argent à la fois du commerce de la laverie mais également, nous nous en doutons, du placement des enfants dont un début de législation ne remonte qu'à 1952. La structure du bâtiment en atteste, il est superbe.

---

<sup>1</sup> Stephen Frears, *Philomena*, (long métrage), 2014.

<sup>2</sup> Kathie O Beirne, *Kathy's Story*, Edinburgh : Harper Collins Publishers, 2005. L'ouvrage existe également sous le titre : *Don't ever Tell*.



*Photo 1 : The Good Shepherd Order, Cork, mars 2011, crédits photographiques : Renée Tosser*

Le rythme de travail y fut intensif, d'après Frances Finnegan et les règles de vie particulièrement austères. De façon significative, il est situé directement à côté de la prison pour femmes. L'établissement, interdit au public après sa fermeture, fut par la suite clôturé et son accès empêché par des planches clouées aux portes et fenêtres. J'avais entendu parler de tentatives d'incendies volontaires et, notamment, du fait que lors de ces destructions, des habitants s'étaient réunis autour du bâtiment pour applaudir. Une habitante de Cork m'a expliqué que dans cet établissement, les nouveaux-nés étaient transmis pour adoption par un passe-plat, garantissant l'anonymat, empêchant tout regard de se croiser. L'intérieur du bâtiment nous rappelle les décors du film de Peter Mullan (photo 2) :



*Photo 2 : The Good Shepherd Order, Cork, mars 2011, crédits photographiques : Renée Tosser*

La visite de ce qui ressemble à une nurserie prouve bien que des enfants séjournèrent bien dans ces établissements, comme le décrit Kathie O' Beirne et contrairement à ce que les autorités religieuses affirment. (Photo 3)



Photo 3 : *The Good Shepherd Oder*, Cork, mars 2011, crédits photographiques : Renée Tosser

A l'extérieur du bâtiment, dans le jardin qui était interdit aux pensionnaires, nous ne retrouvons que quelques tombes de religieuses, aucune de « pénitentes ». Suite à plusieurs tentatives de destructions, le bâtiment fut ensuite entièrement détruit en avril 2012, empêchant sa réhabilitation. Les quelques commentaires que j'ai pu récolter attestent de l'horreur que le bâtiment inspire et du regret qu'il n'ait pas été détruit plus tôt<sup>1</sup>. Mais les tombes sont là pour nous rappeler que certaines dépouilles manquent, notamment celles de ces mères envoyées au bagne dans leur propre pays – nous retrouvons d'édifiantes similarités entre les vies des « Madeleine » et celles des femmes forçats au XIX<sup>e</sup> siècle. L'Irlande est coupable de déni et ne reconnaît pas son immense faute. Une année après la sortie du film de Peter Mullan, *l'Irish Times* révéla l'affaire dérangeante de l'exhumation, crémation et inhumation des

<sup>1</sup> 'I have family history behind those walls... Should have happened long ago!'; 'Too bad it didn't happen when all the evil was going on inside those walls. With only the evil people there at the time!'; 'Good riddance to the house of horrors' (Commentaires d'anonymes, 2010-2011).

cenêtres de 155 pensionnaires ayant vécu dans un établissement de Dublin, « *Our Lady of Charity of Refuge* ». À l'évidence, il ne sera plus possible de découvrir l'identité des « pécheresses », de la même façon qu'il ne sera jamais envisageable de retrouver les corps de toutes ces victimes et de ces femmes, coupables de maternité en Irlande. Ni l'Église, ni l'État n'acceptent l'idée que la lumière soit faite sur cette partie honteuse de son histoire.

Ce scandale fait écho au terrible fait divers de la fosse commune de Tuam, de même que la ballade populaire du tout début du long métrage de Peter Mullan. Il n'est pas impossible que les enfants découverts à Tuam en octobre 2014, aient été victimes d'infanticides, par des mères désespérées. Il existe une littérature faisant état des souffrances subies par les femmes tentées par le meurtre de leur propre enfant. Le très émouvant passage suivant nous montre à quel point tout près de nous en Europe, des mères ont vécu l'enfer et qu'elles ont pu être amenées au pire, ajoutant encore au sacrifice de leurs vies de martyres : « *I killed my child because she was a girl. Every girl grows up to be a woman... But my child is free. She'll never be the easy fool of any man. She is free. She is free. She is free* »<sup>1</sup>.

Il est de notre responsabilité de chercheurs de tout faire pour rendre un semblant de justice à ces générations de femmes d'Irlande dont les vies et les enfants ont été volés et qui n'ont eu le droit ni d'être mères, ni d'être femmes.

**Renée TOSSER<sup>2</sup>**

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Finnegan, Frances. *Do Penance or Perish*. Oxford : Oxford University Press, 2001.  
 Goulding, June. (1998) *The Light in the Shadow*. Dublin : Poolbeg Press, 2004.  
 Smith, James M. *Ireland's Magdalen Laundries and the Nation's Architecture of Containment*.  
 Manchester : Manchester University Press, 2007.  
 Norris, Mary. *A Very Irish sort of Hell*, theage.com, 2003.  
 O Beirne, Kathie. *Kathy's Story*. Edinburgh : Harper Collins Publishers, 2005.

<sup>1</sup> Mairead Ni Ghrada, *On Trial : A Play* : Dublin : 1964 in : M. Smith *op. cit*, p. 83.

<sup>2</sup> Maître de Conférences, Université de La Réunion.